

**Sommaire****Edito p.1****Campagne de l'EPS #EPS2024 p.2****Emploi 'après l'intra' p.3****Equipements p.4****Sport scolaire p.5****Vie syndicale : les derniers stages p.6****Rémunération p.7****Vie syndicale : adhérer p.8****Edito****Après la sidération, place à la mobilisation et à l'action**

Sidération : quel autre mot pour qualifier l'état d'esprit qui est le nôtre après ce dimanche 9 juin 2024 ? Le scrutin confirme la montée inexorable du camp de l'extrême droite, en France plus qu'ailleurs et jusqu'à des niveaux inédits. Le tout dans un contexte international marqué par la guerre, ses horreurs, à Gaza, en Ukraine...

Sidération encore à l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale par le président Macron, celui-là même qui a largement contribué à ce résultat, par sa politique et sa manière arrogante de l'incarner ; celui-là même qui ose affirmer sa confiance dans le vote du peuple, un peuple qu'il a méprisé, piétiné à coups de 49-3, de réformes violentes ; celui-là même qui, avec cynisme, renverrait bien les esprits sains qui s'inquiètent d'une arrivée au pouvoir de l'extrême-droite, dans le camp des anti-démocrates.

Refusant la banalisation d'un racisme quotidien mais aussi les conséquences désastreuses des politiques économiques et sociales menées par les gouvernements initiés par Emmanuel Macron, le SNEP avec la FSU et l'ensemble du mouvement social, pointent l'urgence d'agir pour contrer l'arrivée de l'extrême droite aux plus hautes responsabilités du pays. Il s'agit de bâtir urgemment une alternative sociale. Il s'agit de combattre le sentiment de relégation qui gangrène nos territoires par un investissement conséquent dans les services publics. Il s'agit de remettre au cœur du contrat républicain le principe de la justice sociale et fiscale.

Face à cette sombre perspective, les partis de gauche ont choisi de se rassembler autour d'un « Nouveau Front Populaire » et en construisant un « contrat de législature ».

**CE PROGRAMME, RENDU PUBLIC LE
14 JUIN, PORTE NOMBRE DE
RENDICATIONS DE LA FSU
ET DU SNEP.**

Pour ne prendre que quelques exemples : 4h d'EPS tout au long de la scolarité, création de 10 000 équipements sportifs, l'augmentation du budget des sports pour le porter à 1% du budget de l'Etat, le pass'sport à 150 euros avec éligibilité pour le sport scolaire, l'abrogation du « choc des savoirs » pour redonner à l'École son rôle d'émancipation par les savoirs, l'abrogation de Parcoursup, la réduction des effectifs par classe, l'augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice, le retour à l'objectif d'une retraite à 60 ans (abrogation de la réforme Macron des 64 ans immédiatement) ...

Ce programme ouvre des perspectives qui sont la marque de nos combats de ces dernières années.

Après consultation de ses instances, le SNEP-FSU a décidé de prendre toute sa place dans ce processus et vous appelle à voter et faire voter pour le programme du Nouveau Front Populaire qui porte nos revendications. Les élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024 doivent être un temps fort de mobilisation pour agir et porter haut et fort les valeurs de solidarité, de justice sociale, fiscale et environnementale. Cet appel s'inscrit dans le cadre de l'action syndicale permanente du SNEP-FSU pour la satisfaction de nos revendications qui se poursuivra au-delà des élections législatives, en toute indépendance de tout parti politique.



*Nathalie Lacuey
LP Flora Tristan,
Camblandes-et-Meynac (33)
Secrétaire académique
nath.lacuey33@gmail.com*

Lire:

- [Appel du SNEP-FSU de l'académie de Bordeaux](#)
- [Tract 1](#)
- [Tract 2](#)



Conseil syndical académique des 24-25 juin :
la lutte d'un bout à l'autre de l'année





#EPS2024



L'activité se poursuit en Aquitaine

RÉUNION PUBLIQUE ET APPEL COMMUN

OPÉRATION PÉTITION

MARATHON DES SIGNATURES

En Gironde, le SNEP-FSU a poursuivi l'activité de la campagne [#EPS2024](#) à l'occasion du passage de la flamme olympique dans le département. Ainsi une réunion publique "les JOP héritage ou dette pour une jeunesse plus sportive" a été organisée à Cenon le mardi 21 mai, deux jours avant l'arrivée de la flamme à Pessac.

Cette réunion était ouverte aux politiques, aux présidents de clubs et aux fédérations de parents d'élèves.

Après un débat animé par des membres du SNEP-FSU 33 sur les différents aspects d'une politique sportive à l'École (place de l'EPS et l'AS, besoin en équipements sportifs, formation des enseignants du 1er degré, liens avec les associations sportives locales), et dénonçant les orientations gouvernementales actuelles (Bouger 30', dispositif 2h de sport en plus, ...) **un appel commun a été signé par les participants.**



Le marathon signatures s'est aussi poursuivi avec plus de 180 signatures récoltées en binôme lors de la montée de division des sections féminines et masculines du club Floirac Cenon handball. Au 24 juin, l'académie décompte 3129 signatures (25 062 au niveau national). La Gironde, avec ses 1935 signatures, est le département qui en a récolté le plus en France.

Toutes ces actions menées depuis septembre avec, en point d'orgue la journée du 15 mars à Paris, et que nous poursuivons localement, trouvent un écho particulier en cette période électorale avec la reprise de notre proposition des 4h d'EPS dans le programme du nouveau front populaire, des besoins de construction et de rénovation d'équipements sportifs...

Ces avancées sont importantes, mais il nous faut continuer à peser pour maintenir le rapport de force. Alors, avant les congés d'été et au-delà, continuons l'opération signatures et emparons-nous de l'opération vérité sur les installations sportives, les conditions d'exercice (classe surchargée, temps perdu dans les déplacements, ...).

Benjamin Fabas

Chaque témoignage, vidéo est à transmettre à :

operationverite@snefsu.net

[Pétition en ligne](#)



Bilan du mouvement : des postes restés vacants ?

Le mouvement intra-académique 2024 a livré son verdict mercredi 12 juin. Les barres départementales sont en forte augmentation, notamment sur les départements en tension (les Landes avec une entrée à 1237,2 points et les Pyrénées Atlantiques avec 1498 points). La Dordogne passe à 185 points, la Gironde à 256,2 points alors que le Lot et Garonne affiche une barre à 69 points.



L'exemple du Lot et Garonne est malheureusement une histoire qui se répète à chaque mouvement. En effet, du fait d'un calibrage trop faible, le Lot et Garonne, moins demandé que les départements limitrophes, se trouve dépourvu de professeurs d'EPS titulaires dans certains territoires. Malgré un afflux particulier cette année dans le Lot et Garonne, certains postes restent vacants. Nous pouvons citer comme exemple, une fois de plus, la ville de Fumel. Trois postes restent à nouveau vacants dans cette commune du nord-est du département.

L'académie de Bordeaux reçoit **43 entrants** lors de ce mouvement intra-académique contre 3 sortants. Or plus de **80 postes étaient pointés comme vacants**. Le rectorat de Bordeaux compte bien évidemment combler ces manques en ayant recours à la contractualisation. Le SNEP-FSU demande constamment à Mme la Rectrice une réévaluation à la hausse du calibrage

Nous tirerons un bilan sur l'emploi dans notre académie après l'affectation des professeurs stagiaires et des contractuels. De nombreux postes sont réservés afin d'accueillir les lauréats du CAPEPS, dont certains postes fortement demandés par des professeurs titulaires. Une analyse plus fine permettrait probablement de nombreuses mutations supplémentaires sans pour autant dégrader les conditions d'accueil de nos stagiaires.

Enfin concernant le mouvement, le SNEP-FSU tient à réitérer son souhait d'un retour au mouvement en une seule fois. En effet, la phase intra-académique, source de stress et de déception dans certains cas, pourrait être supprimée avec ce mouvement direct. Malgré cela, le SNEP-FSU, par son expertise, permet à de nombreux collègues via son stage (près de 100% des entrants) de réaliser les vœux de la manière la plus précise et adaptée possible avec une explication du fonctionnement du mouvement. Nous nous devons de poursuivre et d'amplifier les luttes, de construire un projet ambitieux pour l'École, l'EPS, l'avenir de la jeunesse.

*Camille Jacques
Sandra Juglin
Laëtitia Guzman*



Vendredi 24 mai s'est tenue une commission quadripartite en présence du Conseil Régional, de la ligue de Nouvelle-Aquitaine de natation, du SNEP-FSU et des IA-IPR EPS de l'académie de Bordeaux.



Les différents points à l'ordre du jour sur les politiques d'accompagnement du CR concernaient :

- les SAE,
- les piscines,
- les nouveaux lycées de Créon et Du Barp,
- les besoins des collègues recensés lors des enquêtes.

Les engagements du conseil régional semblent tenus concernant les dimensions (type E) et spécificités des installations sportives (SAE et salles de musculations) intra-muros.

Ces avancées constituent une victoire significative du SNEP-FSU pour les nouveaux lycées. Le militantisme paie !

Le travail de suivi du SNEP-FSU, avec les collègues d'EPS nouvellement nommés, garantit ainsi les conditions matérielles propices à une EPS de qualité. Ces nouveaux équipements participent également à la dynamique associative et sportive. En effet, ils accueillent les clubs environnants dans le cadre d'une politique de mutualisation volontariste.

Pour autant, beaucoup de collègues des lycées enseignent une EPS dans des conditions dégradées ou inconfortables (installations vétustes, trop petites ou inadaptées). Le SNEP-FSU continue son travail, son suivi, et ses luttes actives pour revendiquer des équipements de qualité pour une EPS de qualité sur tous les territoires.

Jérémy Caré

Christian Pierrat



PISCINES et GYMNASES

Construire ou rénover 200 piscines et gymnases écoresponsables par an avec 50 % de financement de l'État, comme première étape d'un plan pluriannuel de 5 ans

Bilan d'année très mitigé

En cette fin d'année scolaire, le SNEP-FSU dresse un bilan très mitigé au niveau du sport scolaire, notamment à l'échelon national.



Depuis la mise au grand jour du déficit de 12,3 M€, trois réunions de crise ont été organisées. Les revendications du SNEP-FSU ont toujours été claires : **maîtriser le budget pour permettre la plus grande activité possible des licencié-es**. Les points de crispation restent les mêmes que l'année dernière : l'accord transport, les coûts des prestataires extérieurs, les augmentations des frais de fonctionnement des cadres de la direction nationale, le non-remplacement des directeurs nationaux adjoints en charge des questions sportives à la prochaine rentrée.

Le directeur national avait déjà annoncé la couleur : il faut « réduire la voilure » des rencontres. Face au déficit, les seules mesures pour endiguer l'hémorragie ont porté sur *l'annulation* de 14 championnats de France, *l'annulation* de rencontres internationales, auxquelles sont venues s'ajouter de *nombreuses annulations* dans les territoires.

L'équilibre du projet de budget présenté au CA UNSS du 23 mai 2024 repose sur une augmentation des recettes des licences (+20%), et sur la baisse des crédits liés à l'activité sportive (-16.2%). Dans le même temps, les autres lignes de dépenses poursuivent leur courbe ascendante !

LE SNEP-FSU ADRESSE UN CARTON ROUGE À LA DIRECTION NATIONALE DE L'UNSS.

Concernant plus particulièrement notre académie, le Conseil Régional de l'UNSS s'est réuni récemment. La problématique financière a été largement abordée : les déficits par millions au niveau national engendrent des répercussions énormes sur le fonctionnement du sport scolaire au quotidien à tous les échelons.

Le SNEP-FSU félicite les élus des AS de la liste : « Le sport scolaire, un droit pour toutes et pour tous » qui ont remporté les élections à l'échelon régional.

Le prochain point d'étape concerne la rédaction du Projet Académique du Sport Scolaire (anciennement connu sous le nom de Plan de Développement du Sport Scolaire).

Pour cela, les représentants du SNEP-FSU ainsi que les élus des AS ont impulsé une réflexion qui devrait débuter en ce mois de juillet. Nul doute que selon les choix opérés au niveau national, il sera important de définir les priorités au niveau académique. Pour le SNEP-FSU, les économies ne doivent pas se faire ni au détriment des élèves, ni au détriment des familles.

Camille Jacques

Second stage péda

Arts du cirque



#EPS2024



Deux stages autour des Arts du cirque se sont tenus cette année, en Gironde. Marque d'intérêt : le stage a dû être dédoublé au regard du grand nombre d'inscrits.



78 collègues ont profité des apports essentiels du formateur,

Clément Dumeste, qui selon les bilans réalisés par les stagiaires a pleinement répondu à leurs attentes. Les collègues d'horizons divers (collège, lycées et LP des 5 départements de l'académie) ont pu échanger,

partager les préoccupations professionnelles et didactiques. Pour bon nombre, souvent isolés, cet aspect est



essentiel à leur développement professionnel. De nombreux collègues non syndiqués ont participé et ainsi pu prendre

mieux connaissance des engagements et de l'action quotidienne du SNEP pour la défense de l'EPS et de ses personnels.



Stage *Grand Saut*

Réservé aux professeurs stagiaires, le « grand saut » à la fois vers de nouveaux horizons mais aussi dans un métier désormais sous statut de titulaire, nécessite d'appréhender les mécanismes de fonctionnement des établissements, de connaître ses droits, de connaître les points d'appuis. Le SNEP-FSU Bordeaux a proposé ce stage le 24 mai pour outiller les jeunes collègues et faciliter leur prise de fonction sur leur premier poste de titulaire à la rentrée prochaine. Les questions relatives à la santé, aux accidents de service ont également été abordées grâce aux interventions d'Evelyne Sallanne et Henri Sivy, responsables académiques de ces dossiers.

Les 12 stagiaires ont salué la richesse des contenus et la somme des informations données. L'engagement du SNEP-FSU a été salué. Le stage a permis l'accès à des informations jamais abordées dans d'autres structures, contribuant ainsi à la formation la plus éclairée possible.

Stage Grand Saut



Second stage péda

Basket-ball 3x3

Ce stage programmé début juin, n'a, quant à lui, pas pu se tenir en raison du nombre trop faible d'inscrits. La période (début juin) n'est pas propice, car les collègues sont très sollicités dans leurs établissements. Il nous a également été difficile de trouver des intervenants disponibles sur ces dates. Ce stage devra être programmé dans le courant du 1er trimestre (retour des congés de Toussaint) afin de favoriser une meilleure participation.

Pascal Grassetie

Sandra Juglin

IMP de coordination : une victoire aquitaine pour toute la profession !

Attribution de 2 IMP au titre de la coordination d'EPS (Taux annuel de 2 500 € si l'établissement compte plus de quatre enseignants d'EPS (en équivalent temps plein). »



Témoignage : 5 ans de lutte !

5 ans !

C'est le temps qu'il aura fallu en lutte acharnée et en démarches diverses pour enfin réussir à vaincre la résistance que notre administration a déployée, systématiquement tout au long de ces années, pour essayer de refuser illégalement le paiement d'une indemnité pour mission particulière (IMP).

Tout a commencé en février 2019, après un stage organisé par le SNEP-FSU sur la réglementation et une demande engagée - au départ, individuellement - auprès du Recteur de l'académie de Bordeaux. En effet, j'avais essuyé à plusieurs reprises les refus de ma cheffe d'établissement de m'attribuer, en tant que coordonnateur de l'équipe EPS, deux IMP correspondant légalement au taux annuel pour le nombre de collègues travaillant dans l'établissement, par application de l'article 6 du décret 2015-475 du 27 avril 2015 et du décret n° 2014-940 du 20 août 2014. Et ceci, alors même qu'un courrier des services du DASEN spécifiait et rappelait bien le fléchage des 2 IMP de coordination EPS pour mon établissement...

Se sont enchaînées alors trois longues procédures successives : au du Tribunal Administratif de Bordeaux, puis au Conseil d'État et enfin, à la Cour d'appel Administrative de Bordeaux. Procédures qui, grâce à un appui indéfectible du SNEP National (merci à Jean Fayemendy) et de son avocat Maître Weyl (qui aura montré une pugnacité remarquable pour me défendre et, au travers de mon cas, toute la profession) m'auront permis d'obtenir finalement gain de cause. C'est ainsi, que les différentes décisions prises à mon encontre ont été annulées et l'État finalement condamné à devoir verser :

- la somme correspondant à la part de l'indemnité restant due (1250 €), assortie des intérêts et de la capitalisation des intérêts (soit un peu plus de 200,00 €, somme pour le moins ridicule au regard des contraintes subies depuis 2019).

- la somme de 1 500,00 € en application des dispositions de l'article L761-1 du code de la justice administrative et relatives aux frais irrépétibles (somme qui aura été reversée au SNEP-FSU afin de participer aux frais inhérents aux différentes procédures).

Cette expérience, qui n'est malheureusement pas unique, doit nous conduire à rester vigilants quant à nos droits et à garder en tête que les faire respecter, se révèle parfois fort compliqué face à une machine administrative capable de se montrer bien retorse. Mais tous les combats menés et gagnés servent toujours le collectif et font avancer la profession !

J'invite donc tous les collègues qui ont été ou pourraient être lésés, sur le paiement des IMP, à engager une procédure pour laquelle ils obtiendront, de fait, désormais et automatiquement, gain de cause. Sachez également, dans ce cas, que le soutien syndical et la lutte collective seront autant d'armes pour mieux vous défendre.

Enfin, et sur ce dernier point, en ce jour symbolique du 1er mai 2024 (date d'écrit de ce texte), je tenais aussi à remercier plus que vivement et chaleureusement Henri Sivy et Evelyne Sallanne, du groupe respect du métier et des personnels du SNEP-FSU Aquitaine, qui auront été force d'explication, de proposition, de tempérance, de soutien et de bon conseil. Ils ont été à l'écoute permanente de mes sollicitations durant ces longs mois... et années... 5 ans de lutte !

VICTOIRE !

Sébastien Genes

Renforcer le syndicalisme et ses valeurs !

Les valeurs d'égalité humaine, de justice sociale, de démocratie et de paix sont cardinales pour notre syndicalisme.



Pourtant, la situation actuelle montre que les idées de haine et de racisme, construites par les dominants pour faire accepter le système capitaliste, gagnent du terrain dans notre pays. Si cela peut se comprendre pour les riches, qui cherchent à s'enrichir toujours plus, ces théories se propagent aussi chez les travailleuses et les travailleurs.

Les possédants préfèrent que la colère se détourne contre l'immigré plutôt que contre l'accaparement des richesses par une minorité, que l'intérêt individuel prenne le pas sur les intérêts collectifs et les possibles rapports de force. Le système de matraquage médiatique, au détriment de la raison et de la vérité, mis en place par Bollore marque des points.

Pour d'autres conquêtes sociales, pour unir nos forces et sortir du piège tendu par les possédants : syndiquons-nous pour agir ensemble !

Alain De Carlo